



## Photographier par provocation sur mon lieu de travail

Par **mlher**, le **12/08/2014** à **10:29**

Bonjour, je me tourne vers vous car après de nombreuses recherches sur le droit à l'image, je me trouve bloqué car il semble que les photographies ou films pris en lieu public ne soient pas punissables.

Voici mon cas:

Je suis agent dans la police municipale.

Chaque soir j'effectue une patrouille dans un lieu public où se déroule un marché estival. Chaque soir mes 3 collègues et moi-même sommes accostés par 2 forains, qui nous provoquent en nous posant des questions insidieuses comme par exemple "vous avez quoi contre les aveugles ou les gens magraibain" etc.. et nous filment en gros plan sans se cacher.

Voilà ma question, l'acte de prise de vidéo ou photo est-il punissable? Car malgré notre présence dans un lieu public, nous sommes individualisés.

De plus, quels sont les démarches légales à effectuer si cela est punissable.

Merci de votre réponse car je ne trouve aucun article pénal traitant ce genre de situation.

Par **jbd**, le **11/03/2015** à **19:04**

Bonjour,

Le droit à l'image s'applique même dans un lieu public si vous êtes isolés sur la photo (ce qui semble être le cas ici). Par contre, je ne sais pas si cela s'applique à l'acte de la prise ou à la diffusion, je serai curieux de la réponse aussi.